



Procès-verbal du Conseil Académique

Du 25 novembre 2025

Le mardi 25 novembre 2025

Liste d'émargement

	Nom	Prénom	Quorum	SIGNATURE
	GEOFFROY	Michel	1	P
Collège A : 14	AUORE	Guyène	1	P
	CORDEL	Nadège	1	P
	COTTIAS	Myriam	1	Procuration M.GEOFROY
	DONATIEN	Patricia	1	A
	DRAME	Moustapha	1	Procuration C.ROOS
	ELIT-DIT-COSAQUE	Christophe	1	Procuration P.JOSEPH
	FLORY	Anny	1	P
	GASPARD	Sarra	1	P
	INAMO	Jocelyn	1	A
	JOSEPH	Philippe	1	P
	MOPHOU	Gisèle	1	A
	PELAGE	Jeannie	1	A
	ROOS	Christophe	1	P
	SOUBDHAN	Ted	1	P
	ARAGON	Jaime	1	P
	DULORMNE	Maguy	1	A
	FACORAT-GASPARD	Brigitte	1	A
	GALY	Karyne	1	A
	JOACHIM	Jean-Louis	1	P
	LARGITTE	Lucie	1	A
	MANYRI	Laurent	1	Procuration JL.JOACHIM
	PHILIPPON	Melody	1	P

	ROGERS	Dominique	1	P
	VACANT		0	
Collège C : 4	CORBIN	Elsa	1	Procuration JL.JOACHIM
	DUBOST	Isabelle	1	Procuration D.ROGERS
	LAWRENCE	Génica	1	A
	RENE-TROUILLEFOU	Malika	1	P
Collège D :2	BELLANGER	Jean-Pierre	1	P
	RAMASSAMY	Mickaëlle	1	P
Collège E	LETIN	Grégory	1	A
	MARTY	Giliane	1	P
	PLACIDE	Patrick	1	A
	SIARRAS	Patrick	1	P
Collège : BIATSS	FAURE	Agnès	1	A
	GILLOT	Michelle	1	P
	JEAN-BAPTISTE	Pascale	1	P
	MAMES	Patricia	1	P
	NAIGRE	Rose-Marie	1	P
	ROUYARD	Francky	1	A
Coll : Doctoran :4	CUIRASSIER	Cyrielle	1	Procuration N.EAMILE
	RIPPON	Carl	1	P
Collège : Etudiants	APPATORE	Enora	1	P
	BAJOC	Stacy	1	A
	BERGER	Anaïs	1	P
	CHATENAY-RIVAUDAY	Nora	1	P
	COUFFE	Alexy-Kanel	1	A
	DESIR	Melvine	1	A
	DESIR	Robdan	1	A

	DEROCHE	Janice	1	P
	EAMILE	Nicolas	1	P
	FEUILLARD	Mathieu	1	P
	POINT-CANTERO	Tyhiana		P
	ROBIN	Edwin	1	P
Pers. Ext	BESSADA	Catherine	1	A
	EL GANAOUI	Mohammed	1	A
	ERTUS	Marc	1	A
	HO HIO HEN	Catherine	1	A
	LOUVET	Sandrine	1	A
	OZIER-LAFONTAINE	Harry	1	A
	VEGA-RUA	Anubis	1	Procuration P.SIARRAS
	VACANT		0	
TOTAL				38



Conseil académique du 25 novembre 2025

Ordre du jour

Liste d'émargement	2
Ordre du jour	5
Compte rendu des débats	6
1) Propos liminaires du président	6
2) Affaires ressources humaines	9
a) Campagne d'emploi 2026 Enseignants-chercheurs	9
b) Campagne d'emploi 2026 Enseignants 2 nd degré.....	9
3) Affaires pédagogiques	10
a) Validation des informations destinées au portail Parcoursup -2026.....	10
b) Validation des informations destinées au portail Mon Master -	10
c) Validation de la charte d'accueil et d'accompagnement de l'étudiant en situation de handicap (ESH) ..	10
d) Liste des aménagements d'études et d'examens actés par l'UA	11
e) Création – Renouvellement – Modification de diplôme universitaire – UFR SANTE	12
4) Affaires scientifiques : Répartition des dotations de fonctionnement 2026 des URs	12
5) Questions diverses	12

Compte rendu des débats

Ouverture de la séance à 09h05

1) Propos liminaires du président

M. le Président : Merci d'avoir attendu. On a désormais le quorum et nous pouvons commencer notre réunion. Merci beaucoup de votre patience. Bien. Donc aujourd'hui, pour ce CAC plénier, nous avons trois chapitres : les ressources humaines, les affaires pédagogiques et les affaires scientifiques. Je voulais vous dire que le contexte — et je l'ai écrit à plusieurs reprises — est très, très particulier, et que c'est la première fois que l'enseignement supérieur et la recherche se retrouvent dans une telle situation, en tout cas dans les dernières dizaines d'années.

Les recettes baissent au niveau de l'État, et donc l'État doit diminuer ses dépenses. De ce fait, les subventions de fonctionnement accordées aux différents établissements et aux autres universités ne pourront que baisser. Par ailleurs, l'État nous impose de ne pas trop consommer notre masse salariale. L'université dispose pourtant d'une trésorerie très largement suffisante, au-delà des critères exigés par le ministère, bien au-delà. Mais malheureusement, nous avons un taux à respecter concernant la consommation de nos dépenses de personnel, donc de notre masse salariale : un taux fixé à 83 % des produits encaissables, c'est-à-dire un certain type de recettes — pas toutes — de l'établissement. Au-delà de ce taux, nous devons entamer une procédure de retour à l'équilibre. C'est déjà le cas pour une quinzaine d'universités. Ces procédures sont plus ou moins longues et plus ou moins pénibles selon la situation de l'université et le niveau de dépassement des seuils.

Il y a trois critères : un critère en matière de trésorerie, un critère en matière de fonds de roulement. Sur ces deux premiers critères, nous sommes largement dans les clous et nous ne sommes donc pas inquiets du tout. Le troisième critère correspond aux dépenses en charge de personnel, c'est-à-dire le paiement des salaires des BIATSS et des enseignants, des enseignants-chercheurs, les heures complémentaires payées aux vacataires, tous les contractuels, bien entendu, également les primes de fin d'année des BIATSS, le CIA, mais aussi le RIPEC des enseignants-chercheurs. Voilà, tout cela représente des charges, auxquelles s'ajoutent bien sûr toutes les charges patronales liées aux rémunérations. Ce taux de 83 % est très contraignant. Il nous oblige à une grande vigilance et à un grand sens des responsabilités. Pour cette année, a priori, nous allons rester — comme en début d'année — dans les clous, puisque ce décret qui fixe ces nouveaux critères date de décembre 2024. C'est tout nouveau, mais déjà, comme je vous le disais, une quinzaine d'établissements sont dans le rouge, mais pas nous. Nous comptons rester dans le vert, mais pour cela il faut maîtriser nos dépenses de masse salariale. C'est pourquoi les campagnes d'emploi sont très maigres cette année, afin que l'établissement puisse s'adapter, reprendre un peu de souffle et repartir sans être contraint par un plan de retour à l'équilibre. Dans ce type de plan, nous perdons la main et c'est le ministère qui nous dit quoi faire, et pendant combien d'années — cela peut durer longtemps — avec, potentiellement, un gel complet des campagnes de recrutement, un gel des emplois, l'arrêt des promotions, plus d'avancement de grade, la baisse ou la suppression des RIPEC, etc. Ce que je veux dire, c'est que si l'établissement n'arrive pas à respecter les critères, ce sont les personnels — vous et moi — qui en subiront les conséquences, et les étudiants indirectement. À chaque fois qu'on demande un contractuel, il faut savoir que c'est une dépense de masse salariale qui doit être compensée. Cette dépense ajoutée doit donc être supprimée ailleurs : soit en remerciant un autre contractuel pour un montant équivalent, soit en baissant le niveau des primes des personnels de l'université, enseignants-chercheurs ou BIATSS. Il n'y aura pas d'augmentation de la masse salariale.

Il faut que ce soit très clair pour tout le monde. La meilleure façon d'y arriver sans que tout le monde en pâtisse — y compris les étudiants — c'est de revoir notre offre de formation, de la rationaliser et de faire des

choix. Nous allons être obligés de la réduire. La Cour des comptes l'a dit, et maintenant l'État le rappelle très fermement. Cela concerne tout le monde. Lyon 3 a voté, lors d'une délibération récente, la suppression de 10 % de son offre de formation. Je ne sais pas si vous vous rendez compte, mais une formation sur dix, dans cette université, va disparaître. Voilà où nous en sommes, parce que la France n'a plus d'argent dans ses caisses. Il va falloir optimiser ce que nous avons — et nous pouvons le faire. Nous pouvons proposer des formations de grande qualité, avec un taux d'encadrement optimal, mais en en proposant moins, tout simplement. Des formations soutenables, qui ne reposent pas sur 40, 50 ou 80 % de vacataires, mais des formations que nous savons faire et que nous sommes en capacité de porter. C'est dans ce cadrage que s'inscrira la prochaine accréditation. Il sera précisé dès le mois de janvier avec des éléments chiffrés qui seront communiqués à l'ensemble des composantes concernant leurs formations.

Cette campagne d'emploi 2026 — ou plutôt ces campagnes d'emploi, puisque nous en examinons deux aujourd'hui — sont fortement impactées par cette situation nationale. Voilà. Je m'arrête là pour ces éléments de contexte.

Vous avez le droit à la parole si vous souhaitez des précisions, et je vous demande également d'inscrire vos questions diverses en même temps.

Mme LARGITTE, MCF : Alors, M. le Président, j'ai demandé la parole, c'est Lucie LARGITTE.

M. le Président : Vous pouvez la prendre.

Mme LARGITTE, MCF : Je n'ai pas de questions diverses à soulever à cette réunion, mais par contre, vous avez parlé essentiellement de la masse salariale concernant les enseignants. Je voulais savoir ce qu'il en est pour la recherche. Est-ce qu'on peut continuer à envisager de demander des doctorants ? Enfin, est-ce qu'on est touché au niveau, par exemple, des doctorants ? Est-ce qu'on peut en recruter autant qu'on en veut ? Ou là aussi, on est limité ?

M. le Président : Alors, pour les doctorants, de toute façon, vous pouvez en recruter, mais le problème, ce sont les questions de bourses. Donc, pour l'instant, le niveau des bourses, que ce soit celles de l'établissement ou celles octroyées par la Collectivité territoriale de Martinique ou par la Région Guadeloupe, reste raisonnable. Donc ça, c'est quelque chose qu'on peut absorber. Donc, encore une fois, je vous ai dit qu'il ne faut pas augmenter les charges, mais on peut rester au niveau d'activité que nous avons pour le moment.

Mme LARGITTE, MCF : Moi, je pensais, par exemple, que dans les projets européens, on peut demander pléthore de personnel. Est-ce qu'on doit aussi se limiter dans ce cadre-là ? Ou bien, parce que ce sont des projets européens, on peut essayer d'aller plus loin ?

M. le Président : Non, on doit se limiter. En fait, désormais, il faut veiller à ce que les dépenses de personnel dans les projets ne soient pas supérieures à 50 % des recettes des projets. Donc, si vous avez un projet de 100 000 €, vous ne pouvez pas avoir plus de 50 000 € en charges de personnel. Parce qu'après, il faut que notre ratio au niveau global de l'établissement ne soit pas impacté par toutes ces arrivées d'argent. Donc non, la recherche continue, mais c'est vrai qu'on doit être vigilants maintenant, parce que l'État l'exige. Mais j'espère que l'État, qui pilote aussi un certain nombre d'agences, va revoir ces dispositifs, parce que sinon, on ne pourra pas émarger sur certains dispositifs où il y a 100 % de masse salariale. Là, c'est terminé, parce que ça existe en ce moment.

Mme LARGITTE, MCF : Absolument. Oui, c'est ça.

M. le Président : Et nous étions très contents de les avoir, mais entre-temps, les règles du jeu ont changé. Donc maintenant, on doit baisser la valeur sur ces projets également. Mais les nouveaux projets sont acceptés dès lors que les dépenses de personnel sont inférieures à 50 % du montant du financement.

Mme LARGITTE, MCF : OK. Je vous remercie, M. le Président.

M. le Président : Donc, il y avait Mme ROGERS, je crois.

Mme ROGERS, MCF : Oui, c'était juste une demande de précision également. Je sais que vous aviez lancé une politique rigoureuse de développement de l'apprentissage. Et je me demandais... qui permet aussi de récupérer des fonds au travers de... Excusez-moi, je suis un peu fatiguée, je rentre de Suède là... je suis un peu... Enfin, qui permet de récupérer des fonds. Est-ce que cette politique a été efficace ou pas ? Est-ce que, justement, la poursuivre pourrait permettre d'augmenter nos fonds ? Voilà. Est-ce que... une question plus large : est-ce qu'on peut recourir plus largement à des participations d'autres acteurs — sociétaux, culturels ou autres — pour justement augmenter la soutenabilité de nos formations ou de nos projets ? Je ne sais pas si ma question est très claire.

M. le Président : Vraiment claire. Donc effectivement, on a entamé, avec la création d'un CFA à l'université, une politique avec des formations qui passeraient en apprentissage avec de l'alternance. Donc ça fonctionne. On est parti avec un volume volontairement assez faible, puisque c'était une démarche nouvelle pour les composantes concernées et pour l'établissement, donc il fallait la maîtriser. On l'a augmentée cette année. Effectivement, cela fait partie des éléments qui nous amènent des recettes, avec un taux suffisamment intéressant par rapport aux dépenses de personnel pour que l'on puisse développer ces pratiques. Donc, en effet, ce sont des pratiques que l'on continue à développer avec prudence, mais qui nous ramènent des recettes et permettent de maintenir notre taux à 83 %, puisque là, on agit sur les recettes et on n'augmente pas la masse salariale de manière significative.

Concernant les partenaires, bien sûr, nous en avons déjà qui nous aident, notamment les collectivités et parfois un certain nombre d'organismes. Très récemment — et là, je parle sous le contrôle du professeur ELIT-DIT-COSAQUE — il y a l'AFD qui nous a versé une subvention de 60 000 € pour soutenir un master porté par la Faculté de droit et d'économie, et dans le master de sciences de gestion, si je ne m'abuse, ainsi qu'un master patrimoine au niveau de l'histoire. Voilà, nous avons effectivement ce type de pratiques et de démarches pour faire entrer des recettes, et pas uniquement des recettes destinées à la masse salariale. C'est très important, puisque les ressources propres viennent de là, et viennent aussi des droits d'inscription des étudiants. Là aussi, je serai particulièrement vigilant sur les campagnes d'exonération. Je demande à tous les collègues ici présents qui participeraient à ces arbitrages d'être extrêmement rigoureux, parce que les droits d'inscription sont fondamentaux pour que l'on garde le navire à flot. On ne peut pas se permettre d'exonérer toute la planète si on n'en a pas les moyens. On ne le faisait pas auparavant, mais aujourd'hui encore moins. Voilà pour vous répondre.

Mme ROGERS, MCF : Je vous remercie. Vous n'avez pas donné de chiffres sur le nombre ou le pourcentage de formations qui sont en alternance.

M. le Président : Non, ce n'est pas un pourcentage, c'est un nombre. Là, je crois qu'il y en a une douzaine pour l'instant. Ils sont à peu près également répartis entre la Martinique et la Guadeloupe. En général, on fait moitié-moitié. Donc, c'est une douzaine de formations. On a dû partir avec cinq ou six au début, je crois,

peut-être six. Et là, on a peut-être multiplié par deux. L'idée est de s'engager progressivement dans cette démarche.

Mme ROGERS, MCF : Merci beaucoup.

M. le Président : Je vous en prie. Est-ce qu'il y a d'autres questions avant qu'on entame l'ordre du jour, ou des questions diverses à positionner ? Non ?

2) Affaires ressources humaines

a) Campagne d'emploi 2026 Enseignants-chercheurs

M. le Président : Écoutez, on commence. Donc, concernant les ressources humaines, nous avons la campagne d'emploi enseignants-chercheurs. Comme je vous l'ai annoncé, elle est particulièrement maigre compte tenu des obligations. Nous avons eu également — et je tiens à vous le dire — un vade-mecum du ministère qui nous empêchait, enfin, qui nous déconseillait fortement, donc en clair, nous empêchait, sinon cela serait retoqué, de positionner des emplois, qu'ils soient BIATSS, enseignants-chercheurs ou enseignants, qui n'avaient pas été occupés. C'est-à-dire qu'ils n'avaient personne dessus à l'issue de l'année écoulée. Ni contractuels ni permanents, ces postes-là ne pouvaient donc pas être mis au concours pour les campagnes d'emploi. Nous avons dû procéder à un certain nombre d'arbitrages, d'abord au niveau des pôles, puis au niveau de l'établissement lorsque ce vade-mecum est arrivé, pour aboutir à cette campagne qui comporte, je crois, cinq emplois permanents et deux emplois contractuels, voilà, pour la totalité de l'établissement. Certaines universités ont tout gelé. Certaines ont des campagnes, mais globalement, c'est extrêmement maigre. Il faudra donc s'attendre à beaucoup de candidatures pour ces emplois, s'ils arrivent jusqu'au bout de leur course. Est-ce que vous auriez des questions ? Écoutez, je vous propose qu'on passe au vote. Alors, sur l'ensemble de ces sept emplois — deux contractuels et cinq permanents — qui ne prend pas part au vote, qui s'abstient, qui vote contre ? Merci beaucoup.

b) Campagne d'emploi 2026 Enseignants 2nd degré

M. le Président : Compte tenu des contraintes également qui nous sont parvenues à posteriori, nous devons revoir la campagne d'emploi des enseignants. Nous en avons trois qui avaient été votés au précédent cadre plénier. Trois postes d'enseignants du second degré qui devaient nous rejoindre au 1er septembre, si les postes étaient pourvus. Nous avons donc dû retirer l'un des trois postes. Les trois étaient sur le pôle Martinique, et le premier était à la Faculté de droit et d'économie, en écogestion. Mais le coût de cet emploi et sa situation antérieure — c'est-à-dire qu'il n'était pas occupé de manière pérenne — nous ont conduits à le retirer. Cette délibération annule donc la précédente. Je vous propose de remplacer cette campagne de trois emplois par une campagne de deux emplois. Les deux postes restants ici ont déjà été validés, mais cette fois-ci, nous les validons sans l'autre poste, qui est sorti du tableau.

Mme ROGERS, MCF : Je n'ai pas compris pourquoi. Excusez-moi, je me suis peut-être laissée distraire. Je n'ai pas compris pourquoi.

M. le Président : C'est par rapport à la règle qui nous demande qu'un emploi ait été occupé l'année précédente.

Mme ROGERS, MCF : D'accord.

M. le Président : Donc, c'est une règle qui est arrivée après notre vote. Voilà. Donc, cela fait qu'un emploi tombe du tableau, malheureusement.

Mme ROGERS, MCF : Merci beaucoup.

M. le Président : Donc, je vous propose qu'on passe au vote s'il n'y a pas d'autres questions. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

3) Affaires pédagogiques

a) Validation des informations destinées au portail Parcoursup -2026

M. le Président : Donc, le prochain point concerne les différentes délibérations concernant Parcoursup, qui nous ont été remontées par les pôles et les composantes. Est-ce que vous auriez des questions ? Je vous propose de voter cela globalement pour Parcoursup 2026. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

b) Validation des informations destinées au portail Mon Master -

M. le Président : M. le Président : Même démarche pour Mon Master, toujours pour l'année, la rentrée 2026.

Pas de questions non plus. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

c) Validation de la charte d'accueil et d'accompagnement de l'étudiant en situation de handicap (ESH)

M. le Président : Donc, nous avons une charte à valider concernant l'accueil et l'accompagnement de l'étudiant en situation de handicap. Sur ce point, je crois qu'il y a une petite donnée que nous souhaiterions rajouter. Alors, pas en séance, mais nous allons vous en parler, parce que je voudrais également soumettre au vote le fait que nous puissions ajouter cet élément. Mme la DGS, est-ce que vous pouvez expliquer en quelques mots ce que nous souhaiterions intégrer à la charte ?

Mme BARRET, DGS : Oui, l'objectif serait d'ajouter à cette charte — dont je salue la qualité — un point relatif à l'exception handicap au droit d'auteur, puisque l'Université des Antilles, à travers son service commun de la documentation, est habilitée à appliquer cette exception au droit d'auteur. Cette exception permet à tout étudiant en situation de handicap d'obtenir, sans avoir à demander de droits aux éditeurs ou aux auteurs, une version adaptée à ses besoins de lecture. Pour vous donner un exemple très concret : si vous avez un manuel imprimé et que l'étudiant souhaite l'avoir en version audio, nous pouvons, avec notre propre matériel et en nous appuyant sur le dispositif de la BnF Platon, lui fournir cette version audio sans avoir à demander les droits à qui que ce soit. C'est un gros bénéfice qui, à mon sens, mérite d'être mentionné dans cette charte d'accueil. Merci.

M. le Président : Merci, merci Mme la DGS. En effet, il s'agit d'un dispositif important pour nos étudiants, et il est essentiel qu'ils sachent qu'ils peuvent en bénéficier, d'autant plus que ce n'est pas le cas dans toutes les universités. C'est suffisamment rare pour mériter d'être mentionné, et surtout très utile. Je vous proposerais donc — sauf si vous avez des questions — que nous procédions au vote afin d'intégrer cette information dans la version finale de la charte.

Avez-vous des questions concernant ce document ?

M. EAMILE, étudiant pôle Guadeloupe : Oui, effectivement, j'ai une question. La charte fait référence à des textes qui sont souvent relatifs au cycle de master et de licence. Elle ne fait pas explicitement mention du troisième cycle, celui des doctorants. Or, les doctorants sont, bien entendu, des étudiants de l'université qui

peuvent être en situation de handicap. Donc, est-ce qu'il ne serait pas utile de les inclure aussi de façon plus explicite, sachant que le service du Relais Handicap lui-même fait mention de certaines lacunes à ce niveau ?

M. le Président : Alors, les étudiants ne sont pas exclus, M. EAMILE. Là, il n'y a aucune mention, dans les articles, d'une nécessité d'être inscrit dans telle ou telle mention en licence, en master ou en doctorat. Donc, ce texte s'applique à l'ensemble des étudiants, sans aucune exception. Maintenant, s'il existe des textes réglementaires propres aux doctorants en situation de handicap — ce qui n'est pas sûr — on peut vérifier et, effectivement, les rajouter dans les visas. Mais les visas ne sont pas là pour exclure ou inclure des gens. C'est à partir du préambule et de l'ensemble des articles que l'on détermine le public concerné. Donc, là, c'est juste que, pour écrire ces articles, on s'est appuyé sur la réglementation qui existe. Mais on pourra faire cette vérification. Je vous rassure : les doctorants ne sont pas du tout exclus, puisque nous avons actuellement — au moment où l'on parle — des doctorants, en tout cas un encore récemment inscrit, en situation de handicap à l'Université des Antilles, et qui, lui, est sur le campus de Fouillole. Donc, ils ne sont pas du tout exclus et ils sont pris en charge par le service compétent.

M. EAMILE, étudiant pôle Guadeloupe : Service compétent. Très bien. D'accord.

M. le Président : Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Non. Je vous propose qu'on passe au vote, en intégrant bien sûr l'ajout concernant la reproduction d'ouvrages pour les étudiants qui en auraient besoin. Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

d) Liste des aménagements d'études et d'examens actés par l'UA

M. le Président : Nous avons ensuite les mesures de compensation, toujours pour les étudiants en situation de handicap. Est-ce que vous auriez des questions sur les différents aménagements indiqués dans les tableaux ?

Mme LARGITTE, MCF : J'ai une question, excusez-moi, j'ai laissé passer un peu le temps de parole. Je me demandais : ce droit de reproduction que nous avons, qui est assez exceptionnel par rapport à d'autres universités, comment avons-nous réussi à l'obtenir ? C'est grâce à quoi ?

Mme CORDEL, PR : Vous permettez, Monsieur le Président ?

M. le Président : Oui, Mme la DGS, allez-y.

Mme BARRET, DGS : Oui, tout simplement, le SCD a constitué un dossier d'habilitation. D'autres universités sont déployées dans ce dispositif, mais c'est tout de même une démarche à l'initiative des établissements. Il y a deux modalités pour s'inscrire dans le dispositif : soit on est simplement inscrit sur la liste, soit on est habilité. Nous sommes à la fois inscrits et habilités, ce qui nous permet à la fois de répondre aux demandes et de bénéficier, comme je l'ai indiqué, du dispositif *Platon*, géré par la Bibliothèque nationale de France, qui consiste en fait en une obligation auprès des éditeurs de déposer les versions numériques de leurs ouvrages. Ainsi, pour des besoins d'adaptation, nous pourrions repartir de ces versions déposées sur la base *Platon* de la BnF. Ce dispositif, le SCD, a reçu son agrément en 2020 et nous sommes en train de le renouveler à l'heure actuelle. Le processus de renouvellement est donc en cours.

Est-ce que ça répond à votre question, Mme LARGITTE ?

Mme LARGITTE, MCF : Absolument, et cela met en valeur le travail du personnel du SCD en collaboration avec l'établissement. Je pense qu'il est important de souligner que nous avons des équipes dynamiques au sein de notre université, et que c'est grâce à elles que nous obtenons de si bons résultats.

Mme BARRET, DGS : Je vous remercie et je vous le confirme. Il ne s'agissait pas simplement pour le SCD de déposer un dossier de demande d'habilitation, il fallait également former techniquement les équipes afin qu'elles soient en capacité de réaliser ces adaptations. Il y a donc également eu un véritable bond en termes de compétences.

Mme LARGITTE, MCF : Non, mais c'est vrai, il est bien de souligner l'investissement des gens.

M. le Président : Bien, écoutez, donc cela concernait le point précédent. Sur le point actuel, concernant les mesures de compensation pour les étudiants, avez-vous des questions ? Pas de questions ? Très bien, nous allons passer au vote sur l'ensemble de ces mesures. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

e) Création – Renouvellement – Modification de diplôme universitaire – UFR SANTE

M. le Président : Nous avons des demandes de renouvellement de diplômes universitaires au niveau de l'UFR SANTE. Avez-vous des questions concernant ces créations ou renouvellements ? Pas de questions ? Très bien, nous passons au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci.

4) Affaires scientifiques : Répartition des dotations de fonctionnement 2026 des URs

M. le Président : Et enfin, dernier point, cela concerne les propositions des deux commissions de la recherche concernant les dotations annuelles de nos unités de recherche. Il s'agit de pourcentages attribués sur la base des clés de répartition. Une fois que le budget 2026 sera voté en conseil d'administration, nous pourrons transformer ces pourcentages en montants, en euros.

M. le Président : Est-ce que vous avez des questions ? Pas de questions ? Écoutez, je vous propose de valider le tableau qui a été travaillé par nos collègues, enfin par certains d'entre vous d'ailleurs, au sein des commissions de la recherche. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Bien. Merci beaucoup.

5) Questions diverses

M. le Président : Nous n'avons pas de questions diverses. Je vous remercie à nouveau pour votre participation. Je vais demander aux enseignants et enseignants-chercheurs de rester pour le conseil restreint qui va suivre. Je remercie également l'ensemble des personnels administratifs de l'université présents, ainsi que nos étudiants et les personnalités extérieures. Merci à tous. Bonne matinée. Les enseignants et enseignants-chercheurs restent un petit peu, s'il vous plaît. Dès que les collègues et les étudiants se sont déconnectés, nous enchaînerons sur le conseil restreint.

Tout le monde : D'accord M. le Président. Bonne journée

M. le Président : Merci.

Fin de la séance 09H25